

Sud-Atlantique

Secrétariat du conseil maritime

de la façade sud-atlantique

Compte rendu
de la réunion de la commission spécialisée économie de la mer
du mardi 10 avril 2018

La liste des participants à la réunion est annexée au présent compte rendu.

M Patrick LAFARGUE introduit la réunion, remercie les participants de leur présence et présente le cadre dans lequel s'inscrit la réunion.

M Laurent COURGEON informe que la commission spécialisée lien terre-mer du 04 avril dernier a été constructive et a permis de recueillir des éléments permettant d'alimenter les travaux en cours. Le compte rendu sera transmis à la commission.

1. Retour sur le processus de concertation préalable du public

La concertation ouverte a pour objectif de faire participer les citoyens à la réflexion sur la vision de la façade et sur la formulation des objectifs stratégiques

Les garants nommés par la commission nationale de débat public, sont des observateurs actifs de la concertation, en ayant contribué à élaborer, avec la DML et les DIRMs, le dispositif (plate-forme et atelier) et en ayant la charge de rédiger un bilan qui ne prononcera pas sur le fond du sujet.

Il est attendu du maître d'ouvrage (Préfets coordonnateurs, DML et DIRMs) d'expliquer, à l'issue de la concertation, la suite donnée aux différentes contributions, en indiquant celles qui sont retenues et en expliquant les raisons pour lesquelles les autres ne le sont pas. Il est important de conserver la traçabilité des propositions afin d'en expliquer la restitution (consolidation ou rejet avec argumentation).

La concertation a été menée sur 4 façades avec deux garants par façade, dont Sylvie HAUDEBOURG et Sébastien CHERRUAU pour la façade SA. Elle s'est opérée sous deux modalités : une plate-forme participative internet nationale et des ateliers citoyens en façade.

La plate-forme participative dématérialisée (merlittoral2030.gouv.fr) ouverte aux acteurs du territoire et du public, informe sur les principes et modalités de la concertation ainsi que sur le cadre juridique et la politique du DSF commun aux 4 façades. Elle établit aussi une présentation de la façade SA assortie d'une vision proposée à l'horizon 2030. Les statistiques de la plate-forme merlittoral2030.gouv.fr indique, au 25 février, la connexion de 10 000 visiteurs.

La consultation préalable s'est terminée dimanche 26 mars. Une nouvelle consultation électronique du public se fera de nouveau à l'automne, avec la consultation officielle des instances.

Un rapport de synthèse sera fourni le 25 avril au plus tard.

Quatre ateliers citoyens se sont tenus en SA, le 27/02 à Capbreton avec 17 participants, le 01/03 à Bordeaux avec 15 participants, le 03/03 à Biarritz avec 21 participants et le 10/03 à La Rochelle avec 47 Participants. A chaque atelier, les trois mêmes thèmes prioritaires ont été identifiés (BEE, les risques et l'économie bleue) sur les cinq thèmes proposés. Chaque thème a été traité par une première table de participants, puis enrichi par les deux tables suivantes. En deuxième partie, les personnes devaient se prononcer sur la vision sur la base de post-it qui ont été regroupés ensuite par grande famille.

Le calendrier est présenté.

M Patrick LAFARGUE estime qu'il y a trop de contributions déposées sur la plate-forme nationale qui ne sont pas en faveur de la pêche professionnelle.

M Laurent COURGEON relève que les contributions sont centrées prioritairement sur la biodiversité, le lien terre-mer, et l'économie bleue avec, effectivement, des oppositions relevées sur l'éolien et la pêche industrielle ; la pêche artisanale a plutôt été mise en avant. Les contributions déposées révèlent des avis pas forcément tous en faveur de la pêche professionnelle mais elles ne sont pas forcément représentatives de l'avis de l'ensemble des parties prenantes.

M Claude MULCEY trouve anormal que des internautes aient laissé des contributions sur la plate-forme en utilisant un pseudo. Par ailleurs, il a noté des contradictions sur certaines contributions comme celle de ne plus utiliser de poche plastique tout en en laissant dans les bacs à poubelle sur les plages.

Mme Cécile DUVAUCHELLE note les contributions très négatives concernant la pêche professionnelle apparaissant en page 40 et 46/47, paragraphe activités et usages, du document « Synthèse des contributions réalisées sur la plate-forme participative du 26/01 au 11/03/18 » et demande comment cela va être traité par la suite.

M Laurent COURGEON répond qu'un travail de synthèse est fait par l'administration centrale pour traiter l'ensemble de ces contributions, qui communiquera cet été sur la manière dont ont été prises en compte des observations du public.

2. Point d'actualité sur la méthodologie et le calendrier d'élaboration du DSF :

Un point de rappel concernant les évolutions réglementaires depuis la dernière Commission :

1- Un courrier daté du 15 décembre 2017 du ministre de la transition écologique et solidaire aux préfets coordonnateurs de la façade SA a demandé :

- une augmentation de 40 % de la production piscicole pour rééquilibrer la balance commerciale ;
- une désignation dans la carte des vocations de zones larges EMR permettant le passage d'appels d'offre (2 à 4) d'ici 2030 pour une superficie comprise entre 600 à 1200 km², contre 120 km² actuellement au large de l'île d'Oléron. Les zonages plus grands permettront de cibler des zones propices. Des travaux concernant des relevés bathymétriques et d'analyse des vents, faits conjointement par le Cerema et Météofrance, ont permis de détecter de nouvelles zones potentielles.
- une évolution de la gouvernance des ports de la façade à intégrer suite au CIMER. Les ports de Bordeaux et de La Rochelle sont désignés comme des ports à vocation régionale

2- un courrier du 2 janvier 2018 du président de la région Nouvelle-Aquitaine à M. le préfet de région préalable à la concertation de la CNDP précisant :

- les enjeux globalement partagés, liens SRADDET, SRDEII ;
- les points de vigilance sur stratégie portuaire, EMR, Connaissances, risques littoraux, préservation espaces naturels et espaces exploités par les activités primaires, qualité des eaux et lien terre-mer.

Cette lettre fait suite à la communication en octobre dernier par la DIRM SA au président de région des différents éléments qui allaient être communiqués au cours de la concertation du public.

3. Présentation de la poursuite des travaux de l'équipe projet sur la détermination des objectifs socio-économiques :

L'analyse par l'équipe projet de la commission administrative de façade a fait apparaître un besoin de tri et de reformulation des objectifs ainsi qu'une réduction du nombre des 48 enjeux identifiés, dont certains s'apparentaient plus à des mesures. Le but est de ne pas perdre la matière qui servira à l'avenir soit dans le plan d'action, soit dans le plan de suivi. Un croisement avec les plans de gestion

des PNMs et les objectifs du PAMM 1^{er} cycle a aussi été effectué pour vérifier les doublons et la compatibilité.

La nouvelle architecture des fiches présentées en commission permanente du 19 mars montre les enjeux et les objectifs avec les propositions de mesures et d'indicateurs. Pour information, la fiche port a été retravaillée par les GPMs de Bordeaux et de La Rochelle. Les fiches « Aquaculture » et « pêche maritime » seront soumis à l'analyse des Comités Régionaux Conchylicoles et du Comité régional des pêches de Nouvelle-Aquitaine.

(Calendrier opérationnel en SA est présent en page 13 de la présentation n°1)

L'ensemble du processus fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'autorité environnementale rendra un avis cet été.

Après l'obtention de l'avis de l'autorité environnementale cet été, une nouvelle consultation du public et des instances se tiendra au mois de septembre.

Mme Cécile DUVAUCHELLE demande si un croisement entre les enjeux socio-économiques et les objectifs environnementaux finalisés sera fait avant le mois de juin ?

M Laurent COURGEON répond que cela sera difficile en raison du calendrier très contraint. Les outils méthodologiques et les données environnementales qui devaient être fournis par l'AFB à une échelle adéquate n'ont pas été obtenus à temps.

Cependant des matrices « activités-pressions » et « pressions – enjeux écologiques » ont été utilisés pour la définition des objectifs écologiques. Ces croisements n'ont cependant pas été territorialisés. Des objectifs environnementaux relatifs à des descripteurs de pression entreront en résonance avec les objectifs socio-économiques. Un travail sera fait pour assurer une cohérence.

Orientations nationales sur l'élaboration des stratégies de façade maritime (parties 1 et 2 des DSF)

Le Comité National de Pilotage des DSF a apporté les éléments de précision suivants :

Sur l'opposabilité, il n'est pas prévu de décret fixant le niveau de compatibilité des documents. Quand les schémas, plans et programmes se trouvent en mer, c'est la notion de comptabilité avec le DSF qui s'applique ; par contre, quand ces derniers se trouvent à la fois sur terre et en mer, c'est la notion de prise en compte qui prévaut sauf pour les schémas de développement de l'aquaculture marine et les schémas de mise en valeur de la mer (compatibilité).

Les DSF feront l'objet d'un arrêté « critères et méthode » et d'une circulaire ministérielle relative à leur contenu. Le dossier de séance communiqué aux membres de la commission contient le projet d'arrêté qui décrit la manière selon laquelle ces objectifs stratégiques doivent être présentés, impliquant un travail d'agrégation assez important.

Ces documents (en cours de rédaction) précisent le contenu des livrables attendus :

- Plan type du document principal (40 pages) et annexes
- Objectifs stratégiques d'un nombre limité avec des renvois en annexe
- Carte des vocations
- Annexe « description des activités » + 1 carte de synthèse « enjeux socio-économiques »
- Annexe « environnement marin » + 1 carte de synthèse « enjeux environnementaux »

La carte des vocations (page18 de la présentation n°1) :

C'est un pavage total des espaces maritimes de la façade (DPM compris, lagunes). Cette carte simple affiche des zones en mer numérotées (7 ou 8 en façade SA) qui renvoie à la vocation sous forme de **formulation**. Le territoire de chaque PNM sera considéré dans son intégralité.

Elle sera complétée par des fiches de présentation de chacune des zones, décrivant les enjeux économiques et écologiques, les objectifs spatialisés qui les concernent, une carte présentant des éléments plus détaillés et une liste des documents structurants et prescriptibles s'y attachant.

Le lien terre-mer pourra apparaître dans les fiches des zones littorales (notamment par le biais des enjeux et objectifs).

L'EP CAF du 27 mars a acté les formulations pour chaque zone identifiée, validé les objectifs stratégiques, choisi ce qui est gardé dans le document principal et ce qui est renvoyé en annexe. Cependant, la formulation de certains objectifs pourra évoluer après la consultation des instances au cours des commissions spécialisées.

Le Comité National de Pilotage du DSF souhaite que le document principal contienne des regroupements d'orientations stratégiques du type macro qui seront ensuite déclinés en sous-objectifs, soit sectoriels ou environnementaux, dans les annexes. Les objectifs seront accompagnés d'indicateurs avec des pistes de mesures ou d'actions.

Étude des projets de vocation des cartes :

- Carte secteur 2 : côte sableuse aquitaine

La commission lien terre-mer a souhaité intégrer le **contexte hydrosédimentaire** dans le libellé.

Il est attendu des informations complémentaires concernant les zones de défense.

Mme Cécile DUVAUCHELLE estime que les secteurs 2 et 3 sont également concernés par la pêche, notamment dans les 12 miles nautiques, qu'il faudrait le rajouter, et se demande comment le choix des libellés a été établi. M. LAFARGUE insiste sur le fait que la pêche est également importante dans ce secteur comme dans les autres et qu'elle doit aussi apparaître.

M Laurent COURGEON répond qu'une hiérarchie des activités a été établie en fonction de la connaissance des territoires, suite aux nombreux travaux faits en commission.

Le comité régional des pêches demande de prendre en compte ces modifications et proposera une nouvelle rédaction.

- Carte secteur 5 : le large : le plateau continental du GdG

Il est précisé que de nouvelles études effectuées par le Cerema montrent de nouvelles zones potentielles au nord de la façade Sud-Atlantique grâce aux nouvelles technologies, sur des profondeurs allant jusqu'à 150 mètres.

La puissance d'un mat d'éolienne, qui était de 5 à 8 Mégawatts sur l'ancien appel d'offre, va passer à 15 Mégawatts en 2030.

- Carte Secteur 7 : le large : la plaine abyssale du GdG

Validation de la phrase par la commission lien terre-mer : « *Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources ~~par une exploitation durable~~, conditionnée par la nécessité d'une meilleure connaissance de la zone* ».

Cartes de synthèse du secteur 1 :

Le libellé du secteur 1, comme toutes les zones recouvrant un PNM, doit faire une harmonisation nationale.

La carte n'est pas encore finalisée sur la manière de faire figurer le potentiel éolien.

M Michel PERROT relève que la zone d'extraction de granulats « Le Matelier » n'apparaît pas.

Mme Cécile DUVAUCHELLE souhaite faire remonter « exploitation durable de la ressource halieutique » dans la rubrique « Activités maritime ».

M Bernard PLISSON indique que « les zones maritimes et fluviales de régulation », représentées dans la rubrique « principales zones de navigation réglementée » correspondent à des zones de compétence administrative et non à des usages. Il propose que soit formalisé sous forme d'un trait les zones réellement utilisées par les navires, notamment les chenaux de navigation.

M Laurent COURGEON précise que les traces AIS permettent de matérialiser les principales routes fréquentées par les navires de commerce et que ces informations figurent dans le diagnostic de l'existant. Elle ne constitue pas à proprement parlé un élément de planification. Il propose de noter cette question et de l'évoquer au sein de l'équipe projet de la CAF

4. Orientations nationales sur l'élaboration des stratégies de façade maritime (parties 1 et 2 des DSF)

4-1 Objectifs stratégiques :

Ils peuvent être socio-économiques, environnementaux (ou les deux).

Le document principal ne présentera qu'un nombre limité d'objectifs stratégiques.

Les objectifs opérationnels, assortis d'indicateurs et d'éventuelles pistes de mesures/actions seront présentés en annexe.

4-2 Volet socio-économique : document "Enjeux et objectifs de développement durable(ODD)"

- tri et reformulation des objectifs : objectifs à conserver, objectifs à considérer comme une action à décliner plus tard dans le plan d'action.

- S'attacher à réduire le nombre d'ODD.

- Croisement ODD/CIMER afin de s'assurer de la cohérence avec la feuille de route nationale.

- Croisements ODD/PAMM 1er cycle et ODD/Plans de gestion PNMs pour prévenir les incohérences ODD/OE à venir et harmoniser les formulations des objectifs commun.

La validation ne porte que sur les deux premières colonnes « objectifs stratégiques » et « objectifs opérationnels ». Les colonnes « Mesures » et « Proposition d'indicateurs » sont présents qu'à titre d'information.

Fiche 01-Pêche professionnelle :

Mme Cécile DUVAUCHELLE estime que des enjeux et objectifs importants présents dans la fiche « Pêche » lors de la dernière réunion de la commission n'apparaissent plus ou ont été reformulés.

M Laurent COURGEON répond qu'une synthèse a été effectuée pour réduire le nombre d'enjeux, qui ont basculé pour certains en objectifs opérationnels ou en mesures, tout en essayant de maintenir le sens des propositions formulées. Il propose que le CRPMEM fasse des remarques pour la prise en compte de ces enjeux ou objectifs.

Mme Lydie LAURENT demande à M Bernard PLISSON et à M Michel PERROT s'ils sont d'accord avec l'objectif opérationnel « 3- Maintenir les points de débarquement des granulats marins et les investissements associés (à préciser par la profession) » présent dans la fiche « 05 – Sédiments marins et estuariens ».

M Bernard PLISSON et à M Michel PERROT y répondent favorablement.

M Claude MULCEY pense que la mesure « développer l'économie du partage des bateaux » présente dans la fiche « 06-Plaisance et loisirs nautiques » surfe sur la mode de l'ubérisation et présente des risques de non prises en charge des dommages et intérêts par les assurances en cas d'accident. Le problème est que cette économie du partage n'est pas en phase avec les contrats d'assurances actuellement existants qui ne reconnaissent que la pleine propriété. De plus, il souhaite ajouter un enjeu relatif la pêche de loisirs, indiquant une harmonisation des tailles de capture avec la pêche professionnelle. Enfin, il demande l'insertion d'un enjeu relatif au sauvetage dans la fiche « 08 – Sécurité/sûreté » mentionnant le renouvellement de la flotte des navires de la SNSM.

4-3. Présentation des projets d'objectifs environnementaux ;

La DCSMM vise à maintenir ou à restaurer un bon fonctionnement des écosystèmes marins (diversité biologique conservée et interactions correctes entre les espèces et leurs habitats, océans dynamiques et productifs) tout en permettant l'exercice des usages en mer pour les générations futures dans une perspective de développement durable

Les scientifiques effectuent une évaluation de l'état des eaux marines :

- par l'évaluation de l'état de l'écosystème ;
- par l'analyse des principales pressions et des principaux impacts, notamment dus aux activités humaines ;
- par une analyse économique et sociale de l'utilisation de ces eaux et du coût de la dégradation du milieu marin.

Un rappel est fait sur la définition des enjeux environnementaux, qui est la première étape pour définir les objectifs environnementaux (OE).

L'enjeu écologique est un élément des écosystèmes marins ou de leur fonctionnement dont on doit rétablir ou maintenir le bon état.

L'enjeu écologique prioritaire est l'élément des écosystèmes marins ou de leur fonctionnement au sein de la sous-région marine ou d'un secteur pour lesquels l'atteinte ou le maintien du bon état au sens de la DCSMM est prioritaire en l'état des connaissances actuelles.

Les descripteurs d'ETAT sont :

- la biodiversité : espèces, habitats pélagiques et benthiques (D1)
- les réseaux trophiques (D4)

Les descripteurs de PRESSION sont :

- ENI (D2)
- La pêche commerciale (D3)
- l'eutrophisation (D5)
- les contaminants (D8)
- l'intégrité des fonds marins (D6)
- les conditions hydrographiques (D7)
- les déchets (D10)
- le bruit (D11)

Pour la façade SA, les enjeux écologiques prioritaires sont les habitats pélagiques (colonnes d'eau) et les habitats benthiques (le fond).

La version communiquée ce jour à la commission est encore en travaux ; la version retravaillée intégrant les observations des services de l'État et des différentes directions d'administration centrale sera communiquée le 06 avril prochain. Il est proposé que les membres de la commission fassent remonter leurs observations sur cette version. Cette version sera accompagnée d'une notice permettant de mieux cibler les descripteurs liés aux activités.

Il est important de vérifier que les OE soient en permanence cohérents avec les objectifs socio-économiques et qu'il y ait une harmonisation au niveau des façades. Un système de dérogation sera possible pour certains objectifs particuliers. Les PNMs sont associés aux travaux notamment pour la détermination d'indicateurs.

Les représentants du CRPMEM NA indiquent que le tableau relatif aux Objectifs Environnementaux, tel qu'il est présenté aujourd'hui, s'applique indifféremment à l'ensemble des façades maritimes et que cela n'est pas satisfaisant. Ils indiquent que les échanges avec les autres CRPMEM au niveau national mettent en évidence un mécontentement général sur la manière dont les concertations sont faites à marche forcée. Ils pensent que la consultation finale prévue en octobre sera trop tardive pour faire évoluer les enjeux et objectifs proposés en séance. Ils demandent quelles sont les garanties pour les propositions d'enjeux une nouvelle fois formulée par le CRPMEM de Nouvelle-Aquitaine soient enfin prises en compte.

M Laurent COURGEON répond que la DIRM SA joue au maximum la transparence avec les acteurs en leur communiquant le plus tôt possible les documents de travail transmis par la DML et par la DEB. Les observations formulées par les acteurs seront remontées pour une demande de prise en compte dans le document final qui devrait être attendu fin mai.

Des observations faites par les secrétariats techniques du PAMM vont dans le sens de celles formulées par les pêcheurs notamment sur des cibles inatteignables. Les préfets seront particulièrement vigilants sur la pertinence des objectifs qui seront présentés.

6- Conclusion/ Points divers.

- objectifs socio-économiques : Il est proposé que la commission fasse remonter ses observations (dans un premier temps sur les deux premières colonnes des fiches) avant **le 30 avril**.

- objectifs environnementaux ; la version 2 sera transmise en fin de semaine avec à un lexique permettant de visualiser les descripteurs liés aux activités. Il est proposé de retenir la même date.

Le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine regrette encore une fois les délais trop contraints.

La prochaine commission permanente se tiendra le vendredi 08 juin de 14h00 à 16h30.

La prochaine réunion du Conseil maritime de façade est prévue le 27/06 après-midi.

Le président de la commission spécialisée économie de la mer

Patrick LAFARGUE



- Pièces jointes :

- Liste de présence

- Deux présentations faites en commission permanente :

- n°1 : Processus de concertation préalable du public, Actualité sur la méthodologie et le calendrier d'élaboration du DSF et Poursuite des travaux (Objectifs socio-économiques)
- n°2 : Poursuite des travaux (Objectifs environnementaux)
- Synthèse des contributions réalisées sur la plate-forme participative-Période du 26 janvier au 26 mars 2018
- Statistiques des consultations des pages ressources documentaires « Concertation Grand Public des DSF » - Période d'analyse : du 26/01/2018 au 26/03/2018
- Projet d'arrêté relatif aux critères et méthodes à mettre en œuvre pour l'élaboration des deux premières parties du document stratégique de façade,
- *Projet de circulaire relative au contenu des documents stratégiques de façade maritime*
- *Carte des vocations en façade Sud-Atlantique*

Documents mis à jour post réunions Commission Permanente, Commissions Spécialisées lien terre-mer et économie de la mer :

- Tableau « Objectifs_actions_synthèse pour CS CMF avril 2018 » (V2)
- *Tableau « OE CS lien Terre mer » (V2)*